

**EDITORIAL**

Nous sommes fiers d'annoncer



M. Moise Akle

le lancement du bulletin de l'Unité de Coordination Régionale (UCR). Son but principal sera d'aider l'UCR à porter à terme une des fonctions principales de son mandat : soutenir la mise en œuvre de la Convention en Afrique à travers la promotion de la coopération régionale et de la diffusion des meilleures pratiques et leçons apprises.

Ce premier numéro sera principalement consacré à la présentation du combat décennal contre la désertification et les effets de la sécheresse du Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD) et les activités principales de l'UCR.

Nous voudrions toutefois voir ce bulletin devenir une sorte « d'assemblée du village » ou « conseil des anciens » de tous les acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la CCD. Une tribune où discuter librement et dans le respect de l'autre, comme il est coutume de le faire dans ces antres de la démocratie traditionnelle Africaine, des meilleures stratégies à mettre en œuvre pour le succès de notre conflit.

Une plate-forme pour l'échange d'information, de connaissances, d'expériences et des meilleures pratiques qui mènera à une exécution harmonique et efficace de la Convention en Afrique.

Nous voudrions donc inviter tous nos partenaires à nous transmettre leurs articles, résumés de projets, avis et toutes autres informations qui contribueront au succès de notre combat.

**Présentation de l'Unité de Coordination Régional pour l'Afrique**

La conférence ministérielle africaine sur l'environnement (AMCEN) sur la mise en œuvre de la CCD en Afrique a proposé l'établissement d'une Unité de Coordination Régionale de (UCR). Cette proposition a été acceptée et depuis décembre 1999 l'UCR est opérationnelle, aimablement accueillie par la Banque Africaine de Développement (BAD).

**Pourquoi une UCR ?** Son but principal est de faciliter l'élaboration, l'exécution et le suivi du programme d'action régional (RAP) et des programmes d'action sous-régionaux (SRAPs) pour combattre la désertification en Afrique et pour assurer leur harmonisation.

Etant une unité décentralisée, il est également prévu qu'elle sera en mesure d'être à l'écoute des besoins des destinataires de la CCD et par conséquent favoriser l'approche « bottom-up » recommandée par la Convention.

**Comment fonctionne-t-elle ?** Comme un facilitateur entre les principaux acteurs impliqués dans l'exécution du RAP et des SRAPs. Un des buts principaux de l'UCR est d'assurer une communication et collaboration permanente parmi toutes les parties impliquées dans le processus de mise en œuvre des RAP et SRAP dans la région. Cet aspect est crucial afin d'établir un consensus et d'assurer des actions harmonisées et efficaces en conformité avec les principes de la Convention comme énoncés dans son article 3.

**Quels sont ses priorités/secteurs d'intervention ?**

1. Le renforcement des capacités pour la mise en œuvre des activités qui sont menées au niveau local;
2. L'appui à l'exécution et le suivi de la Convention au niveau régional, et renforcement de la coopération inter - institutionnelle, notamment en vue de réaliser une plus grande synergie dans le cadre de l'exécution des trois conventions de Rio.
3. La propagation des meilleures pratiques et leçons apprises parmi les Parties touchées par la désertification en Afrique à travers l'échange d'information, de savoir-faire technique et de toute autre expérience appropriée ;
4. L'appui à l'exécution des 6 réseaux thématiques de programme (TPN) identifiés dans le cadre du RAP.
5. L'aide à l'exécution de l'aire de programme 1 : Combattre la Dégradation des sols, la Sécheresse et la Désertification du plan d'action de l'initiative environnementale du NEPAD.

**CONTENU**

Éditorial ..... P 1  
 Présentation de l'Unité de Coordination Régional pour l'Afrique..... P 1  
 Une décennie de lutte contre la Désertification.....P2  
 Introduction des réseaux thématiques de programme (TPN)..... P 3 & 4  
 Calendrier ..... P 5

## UNE DECEINIE D LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION

Tous les ans, le 17 juin, nous commémorons la Journée mondiale de la lutte contre la désertification et la sécheresse. Cette année les célébrations ont revêtu une importance particulière vu que 2004 marque le dixième anniversaire de la mise en œuvre de la Convention.

- \* 250 millions de personnes directement touchées par la désertification
- \* Un tiers de la superficie des terres émergées du globe menacé
- \* 135 millions de personnes à risque d'être déplacées.
- \* 42 milliards de dollars par an de manque à gagner dans les zones immédiatement touchées par la désertification.

La désertification consiste non pas dans l'extension naturelle des déserts existants, mais dans la dégradation des sols dans les zones arides, semi-arides et subhumides sèches. Il s'agit d'un processus de perte progressive de productivité des sols et d'amenuisement du couvert végétal imputable aux activités humaines et aux variations du climat. Plus de 250 millions de personnes sont directement touchées par la désertification, qui menace un tiers de la superficie des terres émergées du globe, soit plus de 4 milliards d'hectares. Elle menace aussi les moyens de subsistance d'environ 1.2 milliard de personnes vivant dans plus de 110 pays, qui dépendent des sols pour la plupart de leurs besoins et qui sont en général les plus pauvres du monde. En outre, ces populations sont obligées de rechercher d'autres moyens de subsistance, et des conflits et des migrations massives s'étendent dans le cœur des villes et ailleurs.

De fait, 135 millions de personnes — l'équivalent de la population totale de l'Allemagne et de la France — risquent d'être déplacées à cause de la désertification. On s'attend à ce qu'entre 1997 et 2020, une soixantaine de millions de personnes abandonnent les zones désertifiées de l'Afrique subsaharienne pour l'Afrique du Nord et l'Europe. Selon certaines études à long terme portant sur l'Afrique de l'Ouest, un mouvement migratoire constant devrait se produire depuis les régions du Sahel vers les villes côtières, dont la population serait multipliée par 3,5 par rapport à 1997 pour atteindre 271 millions d'habitants en 2020. Selon le Natural Heritage Institute, il existe une corrélation étroite entre la migration, la pauvreté et les contraintes subies par l'environnement.

En outre, bien que l'Afrique, qui se compose pour deux tiers de déserts et de zones arides et où une forte proportion de la population dépend des ressources naturelles pour sa subsistance, soit la plus touchée par la désertification, le problème ne se limite pas aux terres arides de ce continent mais concerne l'ensemble de la planète.

On prévoit qu'en 2025, il y aura beaucoup moins de terres arables dans le monde qu'il n'y en avait en 1990. La réduction de leur superficie devrait être de deux tiers en Afrique, d'un tiers en Asie et d'environ un cinquième en Amérique du Sud. On s'attend à ce que les ressources en eau disponibles dans les zones arides deviennent nettement inférieures que la moyenne mondiale. Dans 19 pays choisis des zones arides d'Afrique et d'Extrême-Orient, il y avait en 1990 1 300 m<sup>3</sup> d'eau par habitant. On prévoit qu'en 2025, cette quantité aura diminué de moitié pour passer à 650 m<sup>3</sup> par habitant. La désertification réduit considérablement les ressources économiques. Selon une étude inédite de la Banque mondiale, la déperdition des ressources naturelles d'un pays du Sahel correspond à 20 % de son produit intérieur brut (PIB) annuel. On estime qu'à l'échelle mondiale, le manque à gagner des zones immédiatement touchées par la désertification se chiffre à 42 milliards de dollars E.-U. par an environ. Le coût économique et social indirect subi en dehors des zones touchées, y compris l'afflux de « réfugiés écologiques » et la perte de production alimentaire nationale, pourrait être nettement plus élevé.

La désertification a également de graves conséquences pour l'environnement. Elle rend les terrains inondables et entraîne la salinisation des sols, la détérioration de la qualité de l'eau et l'envasement des cours d'eau et des bassins. Des pratiques non durables en matière d'irrigation risquent de conduire à l'assèchement des cours d'eau qui alimentent les grands lacs : les rives de la mer d'Aral et du lac Tchad se sont ainsi considérablement réduites.

Les réserves mondiales d'eau potable ont diminué de près des deux tiers depuis 1950 et chaque année, 12 millions de personnes meurent en raison de pénuries d'eau et de la contamination de l'eau potable. La dégradation des sols est une source majeure de pollution marine d'origine terrestre du fait que l'eau et les sédiments pollués sont emportés par les grands cours d'eau.

### **2. DESERTIFICATION: CAUSE ET CONSEQUENCE DE LA PAUVRETE**

La désertification est due essentiellement aux activités humaines et aux variations du climat. Par le passé, les zones arides récupéraient leur capacité biologique naturelle facilement à la suite de longs épisodes de sécheresse et de périodes sèches. De nos jours, cependant, leur productivité biologique et économique a tendance à s'épuiser rapidement sauf si elles sont gérées de façon durable. Actuellement, sur tous les continents, les sols arides se dégradent en raison de la surexploitation, du surpâturage, du déboisement et de mauvaises pratiques en

matière d'irrigation. Ces agissements ont généralement pour cause les pressions économiques et sociales, l'ignorance, les conflits et la sécheresse.

La désertification est en même temps la cause et la conséquence de la pauvreté. La pauvreté oblige les populations dont la subsistance dépend de la terre à surexploiter celle-ci pour s'alimenter, se loger et disposer de sources d'énergie et de revenus. Par le passé, malheureusement, on a accusé les victimes mêmes de la désertification de l'avoir provoquée sans tenir compte des forces sous-jacentes qui les conduisaient à surexploiter les sols. La pauvreté conduit les habitants des zones arides à extraire tout ce qu'ils peuvent de la terre et crée un impératif de survie à court terme qui ne leur laisse d'autre choix que d'agir à l'encontre de leurs intérêts à long terme. Ainsi, pour être efficace, toute stratégie doit s'attaquer aux racines mêmes de la pauvreté. Elle doit tenir compte des structures sociales et du régime de la propriété foncière et prévoir des activités appropriées d'enseignement et de formation professionnelle afin de présenter une approche totalement intégrée qui seule permettra de lutter efficacement contre la désertification.

### **3. DÉSSERTIFICATION, CLIMAT MONDIAL ET DIVERSITÉ BIOLOGIQUE**

La désertification est étroitement liée à l'évolution du climat de la planète et à la diminution de la diversité biologique. C'est pourquoi on cherche à établir des synergies entre les conventions de Rio, soit la Convention-cadre sur les changements climatiques et la Convention sur la biodiversité, afin d'élargir la portée des mesures adoptées. La désertification fait apparaître la nécessité de coordonner les activités relatives à la protection de l'environnement et à la gestion des ressources naturelles ainsi que l'aspect complémentaire des trois conventions. Les responsables des trois conventions s'emploient actuellement à rechercher des points communs et à éviter le chevauchement des tâches.

### **4. LA CONVENTION SUR LA LUTTE CONTRE LA DÉSSERTIFICATION**

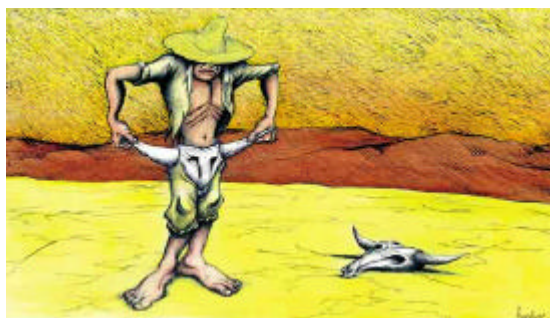
La première action mondialement coordonnée de lutte contre la désertification a été lancée à la suite de la grande sécheresse et de la grande famine de 1968-1974 dans le Sahel, qui a provoqué le décès de plus de 200 000 personnes et de plusieurs millions d'animaux. Le Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne a été créé en 1973, à l'origine pour venir en aide à neuf pays d'Afrique de l'Ouest sujets à la sécheresse, mais ses activités se sont ensuite étendues : le Bureau a accordé une assistance à 22 pays situés au sud du Sahara et au nord de l'équateur. A la même époque, des organisations sous-régionales ont été établies en Afrique. Toutefois, en raison d'un manque d'appui administratif et financier, les tentatives de s'attaquer efficacement au problème de la désertification ont échoué.

C'est pourquoi, en 1992, les participants à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, dite aussi Sommet « Planète Terre », ont recommandé l'élaboration d'une Convention sur la lutte contre la désertification.

Cette Convention, la seule qui découle d'une recommandation directe du programme Action 21, a été adoptée à Paris le 17 juin 1994 et est entrée en vigueur en décembre 1996. Il s'agit du premier et du seul instrument juridiquement contraignant mis en place pour aborder le problème de la désertification. A ce jour, 190 pays l'ont ratifiée ou y ont adhéré et six sessions de la Conférence des Parties ont eu lieu. La Convention est fondée sur les principes de la participation, du partenariat et de la décentralisation, pivots d'un sain exercice de l'autorité. Elle prône un esprit de partenariat, sur lequel les pays touchés par la désertification et les pays donateurs devraient fonder leurs rapports, esprit contraire aux démarches « descendantes » traditionnelles, qui se sont soldées par un échec.

La Convention impose aux Parties de garantir que tous les protagonistes concernés — collectivités locales, organisations féminines, groupes de jeunes, ONG, gouvernements nationaux, organismes donateurs et établissements de recherche scientifique — collaborent à la définition de priorités ainsi qu'à l'élaboration et à la mise en oeuvre de programmes à long terme. La Convention favorise la sauvegarde des savoir-faire traditionnels qui contribuent à un développement durable tout en facilitant l'échange des données, des informations et des technologies les plus récentes par le biais du Comité de la science et de la technologie. La Convention, qui a atteint le stade de la maturité, continue d'évoluer, passant de l'élaboration des programmes d'action nationaux à leur mise en oeuvre. L'évaluation de ces programmes par les Parties en 2000 et 2001 a montré que le renforcement des capacités des principaux protagonistes au niveau local a permis de cerner les obstacles qui s'opposent à un développement durable et de s'y confronter.

La mise en oeuvre de la Convention, entravée principalement par le manque de ressources financières prévues, sera renforcée maintenant que le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) a été désigné comme mécanisme financier de la Convention.





## Introduction des Réseaux de Programme Thématique (TPN) en Afrique



Les TPNs sont des réseaux d'institutions et d'agences liées par l'intermédiaire d'un point focal institutionnel. Les institutions de références régionales, sous-régionales et nationales impliqueront tous les principaux acteurs au niveau régional, sous-régional et national dans les pays affectés. Les activités substantielles des réseaux seront déléguées aux institutions ou aux agences impliquées à différents niveaux. La coopération avec d'autres réseaux travaillant dans des domaines similaires sera recherchée. Il convient de noter que tandis qu'un certain nombre de TPNs sont déjà en place, la mise en œuvre des activités y afférant est toujours en cours de préparation. Les TPNs existants sont en train d'établir et de mettre en œuvre leurs arrangements institutionnels et d'identifier des sources de financement.

L'URC a un rôle crucial à jouer agissant en tant que facilitateur entre les différents réseaux de la région, ainsi qu'entre d'autres réseaux travaillant aux questions correspondantes dans différentes régions en partenariat avec les points focaux institutionnels. De plus l'URC garantit que l'information relative aux activités relevantes de la CCD au niveau global, tel que les résultats des COP et des réunions des organes subsidiaires, est distribuée aux réseaux et reflétée dans leur travail.



### **TPN 1** **Gestion intégrée des fleuves, lacs et bassins hydrogéologiques internationaux**

Les activités prioritaires recommandées

par la réunion de lancement de ce réseau thématique de programme (TPN 1) tenue à Accra, Ghana, en décembre 2000 sont les suivantes :

Appui aux initiatives régionales et sous-régionales pour la promotion des projets pilotes pour l'usage rationnel des ressources en eau des fleuves internationaux, lacs et bassins hydrogéologiques dans le cadre de l'exécution des stratégies existantes de réduction de la pauvreté (par exemple bassin du fleuve Niger, bassin du Nil, bassin du fleuve Sénégal, bassin du

fleuve de Zambezi, bassin du lac Tchad etc. ) ;  
Appui aux initiatives régionales et sous-régionales pour la mobilisation des ressources financières pour l'exécution des plans d'action et des programmes pour la gestion intégrée des ressources en eau (par exemple contribution à l'organisation des tables rondes de donateurs) ;

Appui et contribution à « l'initiative africaine de terre et d'eau (ALWI) » de la Banque Mondiale et d'autres établissements associés par la coordination des contributions des membres du réseau et du point focal.

#### Point focal:

Mr. Phera Ramoeli  
Sector Coordinator  
SADC Water Sector Coordination  
Unit - Private Bag A440  
23 Mabile Road  
Red Cross Building  
Maseru 100 (Lesotho)  
Tel: (266) 320 720/721/722/310  
022  
Fax: (266) 310 465  
E-mail: sadcwsu@lesoff.co.za



### **TPN 2** **Promotion de l'agroforesterie et de la conservation des sols**

Les activités prioritaires recommandées par la réunion de lancement de ce réseau thématique de programme (TPN2) tenue à Lomé, Togo, en juin 2001 sont les suivantes :

Appui aux initiatives régionales et sous-régionales pour la promotion de la domestication, du traitement et du marketing des produits agroforestaux d'intérêt socio-économique pour les pays africains ;

Appui à "l'initiative africaine de la terre et de l'eau (ALWI)" par la promotion d'entrées agroforestales et par l'utilisation de l'expertise africaine

#### Point focal:

Institut du Sahel (INSAH-CILSS)  
Mr. Idriss O. Alfaroukh  
B.P. 1530  
Bamako, Mali  
Tel. : (223) 234 067/222 148  
Fax : (223) 225 980/233 479  
E-mail: idriss@agrosoc.insah.ml  
Web Site: www.insah.org



### TPN 3

**Usage rationnel des terres de parcours et promotion des cultures fourragères**

Les activités prioritaires recommandées par la réunion de lancement de ce réseau thématique de programme (TPN3) tenue à Maseru, Lesotho, en novembre 2001 sont les suivantes :

**P**romotion du développement des technologies appropriées, des pratiques et des cas de lutte réussie contre la désertification, pour l'amélioration de l'utilisation des terres de parcours, culture fourragère et d'autres ressources naturelles.

**F**aciliter l'établissement de systèmes d'information faciles à utiliser tels que des bases de données sur le développement de terres de parcours et culture fourragère pour les rendre accessibles aux utilisateurs.

**S**timuler le développement des capacités dans le secteur de la gestion des terrains de parcours des cultures fourragères.

**Point focal :**

*Dr. Jotham MUSIIME  
Acting Director AU/IBAR  
P.O. Box 30786  
Tel: (254-2) 338544/215 519  
Fax: (254-2) 332 046 / (254-2) 220 546  
E-mail: tickibar@africaonline.co.ke, Jotham.musiime@oau-ibar.org*



**TPN4 Ecological monitoring, natural resources mapping, remote sensing and early warning systems**

Les recommandations et les conclusions adoptées lors de la réunion de lancement de ce réseau thématique de programme (TPN 4) qui s'est tenue à Tunis, Tunisie, du 8 au 10 octobre 2002, sont les suivantes :

**L**e TPN4 peut être considéré comme un cadre qui facilitera la diffusion de l'information et la coordination des activités liées à la surveillance écologique, au repérage cartographique des ressources naturelles, la télé-détection et les systèmes d'alerte précoce

**U**ne synthèse et analyse des informations existantes devrait être rendue disponible aux membres du réseau, afin d'augmenter la valeur ajoutée des activités existantes dans le cadre de la CCD.

**U**n site web doit être mis en place afin de permettre la création de réseaux et un échange. La création de partenariat doit être encouragée

**L**e développement des capacités doit être une priorité du réseau

**L**es liens avec d'autres initiatives régionales sont également essentiels.

**Point focal :**

*Mr. Muftah UNIS  
Secretary-General AOCRS  
BP 102 Hussein Dey  
16040 Alger, Algeria  
Tel: +213-21 23 17 17  
Fax: +213 21 233 339  
E-mail: oact@wissal.dz*



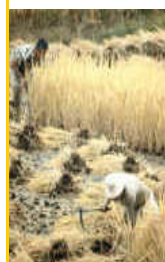
**TPN5 Promotion de nouvelles technologies et sources d'énergie renouvelables.**

Le TPN5 vise à favoriser le développement des capacités et à promouvoir l'échange d'information sur les techniques appropriées, le savoir-faire technique et l'expérience appropriée à travers la promotion de nouvelles sources d'énergie renouvelable. En général, le réseau coordonnera des activités liées à la lutte contre désertification par la promotion des nouvelles technologies et sources d'énergie renouvelable entreprise par différents acteurs afin d'éviter des duplications et être plus efficace.

La réunion de lancement du TPN5 a eu lieu à Nairobi, Kenya, du 5 au 6 mai 2004. Un article détaillé sur la réunion et ses résultats sera publié dans le prochain numéro.

**Point focal :**

*Mr. Naceur Hammami  
Directeur pour les Énergies Renouvelables ANER  
3, rue 8 000 Montplaisir  
Tunis-Belvédère 1002, Tunisia  
Tel: +216-71- 84 62 41  
Fax: +216-71-78 46 24  
E-mail: nhammami@aner.nat.tn*



### TPN6 Promotion des systèmes de production agricole durable

Le TPN6 vise à favoriser le développement des capacités et à renforcer l'échange d'informations et de techniques appropriées dans le cadre des systèmes de production agricole durable. La réunion de lancement est prévue pour fin novembre.

**Point focal :** *MR. Mamadou Ouattara; International Coordinator AU/STRC SAFGRAD. 01 BP 1783 Ouagadougou 03, Burkina Faso. Tel: (226) 30.60.71; Fax: (226) 31.15.86; E-mail: ouattaram.safgrad@cenatrin.bf*

## CALENDRIER DES ACTIVITES EN AFRIQUE 2<sup>eme</sup> SEMESTRE 2004

DATE	VENUE	TITLE
1— 3 September	Nairobi, Kenya	Dryland Agroforestry workshop—Science and practice of agroforestry in the arid and semi-arid lands of eastern and central Africa (organised by ICRAF—East Africa Programme)
13—17 September	Gaborone, Botswana	Regional Workshop for Africa on synergy among the Rio conventions and other biodiversity related Conventions in implementing the programmes of work on Dry and sub-humid lands and Agricultural Biodiversity (organised by CBD secretariat)
14—16 September	Bissau, Guinea Bissau	National forum to launch the elaboration process of the National Action Programme to Combat Desertification in Guinea-Bissau
11— 14 October	Tunis, Tunisia	Subregional workshop on GEF's Sustainable Land management Approach for francophone african countries (organised by UNEP/GEF)
12—14 October	Niamey, Niger	Sectorial consultation on Environment and combating Desertification in Niger
1—3 November	Windhoek, Namibia	Subregional workshop on GEF's sustainable land management approach for Anglophone African countries (organized by UNEP/GEF)
Fin novembre	Tunis, Tunisia	Launching of the Thematic Programme Network (TPN6) on Sustainable Agricultural Farming System in the context of the Regional Action Programme to combat Desertification in Africa
Fin Novembre	Tunis, Tunisia	Forth forum on cooperation between Africa and Latin America and the Caribbean

**NOUS VOUS APPELONS A CONTRIBUER A CE BULLETIN  
SI VOUS ETES INTERESSES CONTACTEZ NOUS**

### CONTACTS

#### **UNCGD Secretariat:**

**P.O. Box 260129**

**Haus Carstanjen**

**D-53153 Bonn, Germany**

**Switchboard: +49-228 / 815-2800**

**Email: [secretariat@unccd.int](mailto:secretariat@unccd.int)**

#### **RCU—Africa:**

**UNCGD Regional Coordination Unit for Africa**

**African Development Bank**

**BP 323 - 1002 Tunis Belvedere—Tunisia**

**Mr. Moise Akle**

**Regional Coordinator**

**PH: + 216 71103691**

**Email: [m.akle@afdb.org](mailto:m.akle@afdb.org)**

**Stanislas Tarony**

**Programme officer**

**PH: + 216 71103608**

**Email: [s.tarony@afdb.org](mailto:s.tarony@afdb.org)**